

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. ALAIN CLOUTIER, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
AU PIED DU BARRAGE MATAWIN
PAR INNERGEX II**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 décembre 2005, 19 h
Hôtel-Motel Central Benoît, salle Jérémie
510, rue Brassard
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2005
MOT DU PRÉSIDENT 1

COMPLÉMENT D'INFORMATION PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PAR
M. JEAN-GUY DUSSAULT (Hydro-Québec) 4

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. GILLES CARTIER
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU 6

Mme HÉLÈNE MATHIEU 14

AJOURNEMENT

SÉANCE CONTINUÉE LE 14 DÉCEMBRE 2005 À SAINT-TITE, 19 H

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin par Innergex II.

10 Mon nom est toujours Alain Cloutier, je continue à présider cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair.

15 Je prends quelques minutes pour vous expliquer le mode de fonctionnement qui est là et on va enclencher tout de suite après. Pour ce soir, il n'y a que deux mémoires mais je vous explique, en gros, de quelle façon on va procéder, peu importe le nombre de mémoires.

20 Tout d'abord, je suis le seul membre de cette Commission d'enquête. À titre de commissaire, comme je l'ai signalé — je rappelle plusieurs éléments qui ont été mentionnés lors de la première partie de l'audience publique, je le rappelle pour ceux qui soit les ignoreraient ou ceux qui pourraient l'avoir oublié entre-temps.

25 À titre de commissaire, j'ai été assermenté par un juge de la Cour supérieure du Québec. J'ai souscrit également à un Code d'éthique et de déontologie du BAPE, qui est disponible à l'arrière et qui se base sur des valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

30 Quant à l'équipe, avec moi j'ai deux analystes, David Boudreault et madame Maude Durand qui accompagnent et supportent la Commission. À l'arrière, moins visibles mais tout aussi efficaces, il y a madame Renée Poliquin, qui est coordonnatrice de la Commission et il y a également madame Louise Bourdages qui s'occupe des relations avec la presse et avec les citoyens.

35 L'organisation technique, y inclut du son, est réservée à la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux, représenté par Daniel Buisson, comme à la première partie, et cette fois-ci avec monsieur Richard Laverdière, technicien. Les notes sténographiques, puisque vous savez que tout est enregistré et disponible pour fins de consultation, et sur le site Internet et dans les centres de consultation, par une sténographe officielle qui est, encore une fois, madame Yolande Teasdale.

40 Donc, comme je le disais, il y a un site Internet — c'est un site qui est important puisqu'il vous permet, comme citoyens et/ou intéressés d'aller chercher une foule d'informations sur à la fois le BAPE mais également aussi sur les activités des Commissions. Donc, à partir du site du BAPE, vous allez trouver une chronique, une rubrique qui va être dédiée à la Commission Matawin.

45 Les objectifs visés par la deuxième partie de l'audience publique diffèrent de ceux de la première. En première partie, c'était d'aller chercher des réponses au moyen de questions en évitant les opinions; cette fois-ci, les séances sont réservées à l'émission des opinions par les citoyens ou tous ceux qui sont intéressés par le projet.

50 Donc, c'est de permettre aux citoyens et aux groupes d'exprimer leurs opinions sur le projet, c'est-à-dire qu'ils soient en accord ou en désaccord et d'émettre des commentaires, des commentaires qui permettent – ou des suggestions – qui permettent soit de voir le projet de façon différente, de le bonifier ou de quelle façon qu'ils pourraient voir également le projet.

55 Tout ça va être compilé, analysé et mis dans un rapport, qui est le rapport de la Commission, qui est, je le répète encore une fois, le seul moment où la Commission s'exprime sur le projet. Et après la deuxième partie de l'audience publique, nous allons continuer, rédiger plutôt, entamer la rédaction du rapport qui lui va être remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

60 La durée maximale d'un mandat est de quatre mois, elle est prévue par règlement, de sorte que compte tenu de la date de départ du mandat, la date de fin, d'arrivée, est toujours le 14 mars 2006 ou avant. Le ministre, par règlement, a 60 jours pour rendre public le rapport comme tel. La décision relève du Conseil des ministres, sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui s'appuie à la fois sur le rapport de la Commission du BAPE mais également sur un rapport qui s'appelle « Analyse environnementale pour les officiers du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs ».

70 Les centres de consultation, il y en a à Québec, Montréal; il y en a également aussi à la mairie de Saint-Michel, tout comme à l'Hôtel de Ville de Saint-Tite et également aussi au Conseil des Atikamekw de Manawan.

75 En date d'aujourd'hui, il y a dix mémoires qui ont été déposés à la Commission. Huit seront présentés, dont deux ce soir. C'est donc dire que demain il y aura six mémoires de déposés, présentés à la Commission à Saint-Tite.

80 Dans l'ordre, nous appellerons ceux qui sont inscrits. Cette inscription-là est d'ailleurs publique, elle est sur le site Internet de la Commission. Après une présentation de mémoire, la Commission se réserve quelques minutes pour poser quelques questions. Les questions, ça a pour but habituellement d'éclaircir des parties de mémoire qui pourraient être moins claires, mais c'est de comprendre comme il faut quelle est l'opinion qui est émise pour bien en voir la portée.

85 La Commission, dans son enquête, s'intéresse aux arguments invoqués. Donc quels sont les arguments, qu'on soit pour ou contre, sur quoi vous vous appuyez pour dire que vous êtes soit pour, soit contre ou que vous voyez le projet différemment et de quelle façon, tout simplement.

Ce que la Commission ne fera pas, c'est le décompte du nombre de personnes qui sont contre ou du nombre de personnes qui sont pour, ce n'est pas un concours de comptabilité, ni en nombre de pages, ni en nombre de participants. Ce qu'on recherche, c'est strictement les

arguments qui sont invoqués par les participants; pour quelle raison qu'on peut être d'une opinion ou d'une autre.

90

Je rappelle que tous les mémoires déposés, qu'ils soient présentés ou non, sont tous lus et je dirais relus également plusieurs fois. Un mémoire qui n'a pas été présenté, un mémoire qui a été déposé mais non présenté est tout autant considéré qu'un mémoire qui a été présenté.

95

Vous aurez remarqué que la disposition de la salle fait en sorte qu'il n'y a pas autant de tables, ça donne un peu plus de place pour dans la salle; il n'y a pas de table de promoteurs, il n'y a pas de table de personnes ressources. Par contre, un et l'autre ont un droit de rectification qu'ils peuvent utiliser à la fin d'une séance ou à la fin des séances de la deuxième partie de l'audience publique et ce droit de rectification vise essentiellement à corriger les faits, s'il y a des erreurs de faits dans les présentations, et ne vise d'aucune façon à corriger les opinions des participants.

100

Et pour ce faire, on vous demande de vous inscrire auprès de la Commission à l'arrière, de signaler comme de quoi que vous voulez intervenir à la fin d'une séance.

105

Je rappelle que tout comme en première partie, tout doit se procéder de façon à se respecter mutuellement et à agir avec courtoisie envers l'une ou l'autre des parties. J'en rappelle l'importance pour qu'on puisse avoir un débat serein.

110

Je vous rappelle également que les propos diffamatoires ou non respectueux ne sont pas tolérés lors des commissions d'audiences publiques du BAPE et entre autres, pour une raison bien simple, c'est que les propos diffamatoires, la Commission ne peut pas assurer aucune forme de protection de quelqu'un qui serait avec des propos diffamatoires. C'est l'unique raison. Il n'y a pas de protection particulière accordée par la Commission, qui n'a pas l'autorité pour le faire non plus.

115

Mais par expérience, je peux vous dire qu'on peut émettre des opinions puis être en désaccord total ou en accord total puis pouvoir s'entendre totalement à partir, je dirais, de propos respectueux.

120

Nous avons toujours notre déclaration de service aux citoyens, du BAPE, qui fait en sorte qu'on a également un questionnaire qu'on vous demande de remplir pour mesurer la satisfaction, comme participants. C'est disponible à l'arrière auprès de la table du personnel du Bureau.

Il est toujours défendu de fumer dans la salle. On vous demande de fermer vos cellulaires, comme je l'ai fait tantôt avant de rentrer – cette fois-ci.

125 Avant de commencer, je vous dirais qu'on a deux participants, deux mémoires qui sont
présentés. Normalement, en temps régulier, on fixe un temps; c'est 15 minutes, c'est 12 minutes,
15, 20 minutes. C'est un temps qu'on fixe habituellement pour limiter la présentation. On va faire
un peu différemment. Par contre, je rappelle que dans le cas que les mémoires sont plus longs,
comme c'est le cas, les mémoires sont déposés, ils sont publics à partir de maintenant, donc on
130 vous demande... Qu'est-ce qui est le plus efficace souvent, c'est de nous donner l'essentiel d'un
mémoire, les orientations et les conclusions – je pense que c'est capital, mais pour que tout le
monde puisse prendre connaissance d'une position dans un dossier. C'est ça, je dirais, qui est le
plus essentiel.

135 Compte tenu du nombre de pages, je vous dirais, on va y aller avec une vingtaine de
minutes de présentation puis nous permettre aussi d'échanger selon la nature du mémoire, tout
simplement. En vous rappelant que même si vous résumez votre mémoire, les mémoires ont été
lus, sont lus et vont être relus encore. Ce n'est pas un problème de lecture, de compréhension.

140 À partir de maintenant, nous allons inviter les premiers participants qui sont l'Association
de protection du lac Taureau.

Maintenant, avant de vous inviter pour venir en avant, j'aimerais vous demander une
permission, compte tenu du nombre de participants ce soir, on m'a avisé que le représentant
145 d'Hydro-Québec était en mesure – monsieur Dussault d'Hydro-Québec est en mesure de donner
un élément d'information qui avait été demandé à votre demande, justement.

Si vous le permettez, on demanderait à monsieur Dussault de nous faire part de sa
position qui, j'imagine, va être corroborée par un document à déposer pour vous permettre peut-
150 être d'orienter votre position ou pas. Mais peu importe, je vois le président de l'Association qui me
fait signe que c'est d'accord? Très bien. Monsieur Dussault?

Bonsoir, Monsieur Dussault. Peut-être nous indiquer c'était sur quelle question précise.

155 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

En fait, c'était la question concernant la divulgation des niveaux sur le réservoir. Alors j'ai
déposé le document qui dit ceci :

160 *Hydro-Québec n'étant pas propriétaire des ouvrages du réservoir Taureau,
elle n'a pas objection à ce que le promoteur rende publiques les mesures de
niveaux d'eau du réservoir Taureau sur son site Internet, à partir de la date de
mise en exploitation de la minicentrale pourvu que le promoteur obtienne, au
préalable, de la part du propriétaire des ouvrages, soit le ministère concerné du
165 gouvernement du Québec, l'autorisation écrite de rendre publiques ces mesures.*

LE PRÉSIDENT :

170 Est-ce que vous me permettez une question même si on n'est pas dans la première partie, mais pour bien comprendre votre document? Qu'est-ce que ça signifie, en pratique? Au-delà du fait que la balle est envoyée du côté du promoteur, est-ce que ça permet, est-ce que vous croyez que ça permet d'avoir cette autorisation-là un jour ou si c'est...

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

175 Je crois que ça permet d'avoir l'autorisation dès que la minicentrale est en exploitation.

LE PRÉSIDENT :

180 Vous seriez techniquement en moyen de le fournir aussitôt que vous avez ce genre d'information-là?

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

185 Le producteur aura ses niveaux, on lui permet de les publier en autant que le propriétaire de l'ouvrage, le gouvernement, lui donne une autorisation écrite. Je pense que...

LE PRÉSIDENT :

190 Le propriétaire, dans ce cas-là, il va falloir s'adresser à qui, là? Le propriétaire, c'est le gouvernement?

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

195 Bien, c'est le gouvernement. Un ministère concerné, là, je pense que le propriétaire agit via le ministère des Richesses naturelles et de la Faune.

LE PRÉSIDENT :

200 On va essayer d'éclaircir ce point-là comme il faut entre Richesses naturelles et Faune ou ministère de l'Environnement, on avait abordé cette question-là en première partie. On va essayer de revoir c'est qui, le gouvernement, en fait. Je pense que c'est pour faciliter la vie de tout le monde, là, le gouvernement, c'est qui — pour éviter d'envoyer une demande par la poste puis que ce soit marqué « Au gouvernement du Québec ». Pour savoir où l'envoyer clairement.

205 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Oui, oui, je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT :

210 Mais selon vous, si je comprends bien, du côté d'Hydro-Québec ça ne pose pas de problèmes de divulgation.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

215 Je pense que non. Je veux dire, d'après moi, le gouvernement publie certains débits et niveaux, alors nous, on autorise le promoteur à publier ces niveaux-là. Si le gouvernement l'autorise, je pense que...

LE PRÉSIDENT :

220 Mais je comprends qu'Hydro-Québec n'a rien contre.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

225 C'est ça. Non, non, Hydro-Québec n'a rien, absolument rien contre.

LE PRÉSIDENT :

230 O.K., parfait. Merci, Monsieur Dussault.

M. JEAN-GUY DUSSAULT :

Alors j'ai signé le document et je l'ai déposé.

LE PRÉSIDENT :

235 Très bien. Merci. J'invite maintenant les représentants de l'Association pour la protection du lac Taureau, le ou les. Bonsoir, Monsieur.

M. GILLES CARTIER :

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

245 Vous êtes monsieur Cartier?

M. GILLES CARTIER :

250 Gilles Cartier, je suis président de l'Association pour la protection du lac Taureau.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

255 **M. GILLES CARTIER :**

Nous avons déposé un mémoire. Nous avons également préparé un résumé de ce mémoire. Je ne sais pas si vous voulez qu'on fasse la lecture du mémoire – ça veut dire à peu près cinq minutes – ou tout simplement le résumer.

260

LE PRÉSIDENT :

Compte tenu que vous avez quatre pages, si vous passez par-dessus le résumé, vous avez quatre pages, je pense que ce serait apprécié de la part de tout le monde que vous en fassiez la lecture, ça permettra aux personnes ressources aussi de l'entendre, c'est seulement quatre pages.

265

M. GILLES CARTIER :

D'accord.

270

LE PRÉSIDENT :

Si ça vous va.

275

M. GILLES CARTIER :

D'accord.

280

LE PRÉSIDENT :

Et on va vous écouter.

M. GILLES CARTIER :

285

Alors le mémoire se subdivise en cinq points. D'abord, il y a une courte présentation de l'Association, il y a des commentaires généraux sur le projet de minicentrale, intérêt porté par l'APLT au projet de la minicentrale du barrage de Matawin, ensuite il y a les commentaires de l'Association, c'est-à-dire le contexte, le problème actuel, les améliorations possibles grâce au Projet Innergex et une courte conclusion.

290

Alors en ce qui concerne la présentation de l'Association, elle a été fondée en 1981.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

295 **Début de la phrase à la page 3 : « L'Association pour la protection du lac Taureau... »**

Fin de la lecture du mémoire.

Merci.

300 **LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui vous remercie, Monsieur Cartier. Me permettriez-vous une ou deux questions de compréhension?

305 **M. GILLES CARTIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

310

Bon. Vous nous dites que vous ne vous prononcez pas par rapport au projet comme tel, mais votre préoccupation est assez claire, elle est reliée plutôt à la gestion du niveau des eaux du lac Taureau.

315

Est-ce que pour vous c'est clair également, vous revenez dans votre point, dans le numéro 3, sur la « priorisation » de ce qu'on appelait en première partie « la partie amont » comparée à l'aval, puisqu'il y avait une compagnie de rafting, entre autres, qui était présente en aval. Quand on lit votre mémoire, on croit comprendre que vous dites qu'il faut absolument que ce soit la partie amont qui soit priorisée.

320

Lors de la première partie de l'audience publique, il a été démontré devant la Commission qu'à partir des deux ententes qui ont été rendues publiques, une avec vous, la municipalité et vous et l'autre avec la compagnie en question, que la priorité était assurée en amont.

325

Est-ce qu'on doit comprendre que pour vous, ce n'est pas suffisant ce qui est déjà prévu dans des ententes qui lient Hydro-Québec? Et, là, je vous rappelle, si on prend dans le document DB-2, le Centre Aventure Rafting Mattawin, pour les citer de façon plus exacte, au point 3.2, la restriction pour Hydro-Québec dit, nommément : « L'entente intervenue avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a préséance sur la présente entente. »

330

M. GILLES CARTIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

335

Est-ce que pour vous, le fait de redemander que soit établi – et, là, je peux vous citer pour ne pas faire d'impair, quand vous dites : « Qu'il soit établi clairement que l'entente avec le milieu amont a préséance sur toute requête d'abaissement ou de déversement venant de l'entente avec le milieu aval ou venant de tout intervenant » est-ce que pour vous ce n'est pas assez clair? Ce

340

n'est pas assez fort ou... C'est ça que j'ai de la misère à comprendre.

M. GILLES CARTIER :

345

Bien, c'est ça. C'est que pour nous, elle n'a tout simplement pas été respectée au cours des dernières années. En ce sens où on s'est entendu sur une cote cible mais plus souvent qu'autrement... Je comprends très bien qu'il y a des étés qu'il n'y a pas eu beaucoup de pluie, sauf que qu'il y ait eu de fortes pluies ou pas ou abondance d'eau au printemps, la cote a à peu près pas été respectée au cours des dernières années.

350

Et ce qu'on comprend, c'est que – exemple, par exemple, on m'a déjà mentionné qu'à une période, dans la période de juin, début juin aller à la fin juin à peu près, à tous les week-ends, il y avait déversement. C'est-à-dire on m'a déjà précisé que ça allait du jeudi au dimanche, qu'il y avait déversement de 15 mètres cubes/seconde d'eau qui étaient déversés pour permettre à des entreprises de kayak et... bon, de pouvoir fonctionner.

355

Alors je comprends l'entente qu'ils peuvent avoir avec une entreprise comme celle-là mais je me l'explique mal qu'on puisse donner de l'eau si on n'est pas capable de respecter une cote cible de 357,85.

360

Je comprends qu'une entreprise a le droit de fonctionner également mais en amont du barrage, il y a une économie, il y a une municipalité, il y a des riverains, il y a des commerçants, il y a un historique aussi de niveaux d'eau sur le Taureau, qui fait que – et surtout, comme on le précise et comme on le vit actuellement, le développement qui arrive dans la région ici fait en sorte que pour les prochaines années, il faut se respecter et respecter une cote minimale et faire les efforts en ce sens.

365

LE PRÉSIDENT :

370

Je comprends maintenant davantage votre préoccupation par rapport au milieu aval, c'est vraiment une question qu'il faut que ce soit respecté. Je vous résume correctement?

M. GILLES CARTIER :

Oui.

375 **LE PRÉSIDENT :**

Dans votre mémoire, vous n'abordez pas du tout la question que la Commission a apprise lors de la partie publique, qu'au-delà des deux ententes d'accommodement avec les riverains d'un côté et également pour les questions aussi d'habitat du poisson, dans le cas qui concerne la partie
380 du lac Taureau mais également avec Aventure Rafting en aval, qu'avant tout, la fonction d'Hydro-Québec était d'assurer la régulation des eaux dans le Saint-Maurice, au premier chef.

M. GILLES CARTIER :

385 Ce qu'on m'a confirmé dans une réunion, un représentant d'Hydro-Québec nous a confirmé que le réservoir Taureau était un réservoir annuel. Ce que ça veut dire, c'est qu'après que le Taureau ait été déversé dans la rivière Matawin puis dans le Saint-Maurice, admettons que c'est le 1^{er} avril que le lac Taureau s'est vidé, on ferme le barrage et on emplit le réservoir et on laisse passer le trop plein. On ne s'en sert pas, semble-t-il, ce qu'on m'a expliqué, on ne s'en sert pas
390 pour régulariser le Saint-Maurice à partir d'avril, mai jusqu'en décembre.

Alors la seule utilisation supplémentaire des eaux en amont, à part le débit naturel que doit avoir la rivière Matawin, quand on en donne plus, c'est pour des entreprises récréotouristiques en aval. Ce n'est pas pour la régularisation du Saint-Maurice — ce que j'ai appris des gens d'Hydro-
395 Québec.

LE PRÉSIDENT :

La Commission s'appuie sur ce qu'elle a entendu de façon très formelle puis très officielle
400 également dans la première partie, que vous avez probablement consultée aussi.

De la même façon, quand vous dites — on croit comprendre, et peut-être qu'on se trompe mais à ce moment-là dites-le — vous dites que la cote cible à 357,85, c'est ça qui devrait être comme l'objectif, là. Bon, ça, on peut le comprendre. Vous nous dites que la cote minimale, la cote
405 extrême, c'est celle de 357,7.

M. GILLES CARTIER :

Oui.
410

LE PRÉSIDENT :

Mais en pratique, d'après les documents, la cote minimale d'Hydro-Québec c'est plutôt 341, qui est la cote réelle d'extrême. La cote extrême, extrême, c'est celle-là. Vous fixez cette cote-
415 là comme si c'était celle de 357,7 et comme dans la bracket, là, entre les deux où ça doit se situer comme étant le plus bas.

On croit comprendre, par votre mémoire, que c'est pour des raisons récréotouristiques; c'est les quais, c'est les activités humaines sur le barrage. C'est bien ça que vous dites?

420 **M. GILLES CARTIER :**

Bien, vous faites référence à la cote 341, c'est la cote d'hiver. Quand le lac est vide.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais pour vous, la cote minimale extrême d'été, pour les riverains, c'est 357,7?

M. GILLES CARTIER :

430 Comme mentionné dans le mémoire, entre juin et septembre. Ce que l'on vise comme cote cible, c'est 357,85.

LE PRÉSIDENT :

435 357,85.

M. GILLES CARTIER :

Oui, de juin à septembre.

440

LE PRÉSIDENT :

445 Mais s'il n'y avait pas ce que vous avez mentionné, quand vous faites référence à « non respect » si c'est respecté, vous convenez – est-ce que vous convenez que ce qui est prévu entre 358 puis 357,7 c'est ce qui doit être respecté par Hydro-Québec?

M. GILLES CARTIER :

Oui. Mais on convient que...

450

LE PRÉSIDENT :

Mais en ciblant toujours 357,85.

455 **M. GILLES CARTIER :**

357,85.

LE PRÉSIDENT :

460 O.K.

M. GILLES CARTIER :

465 À une table de concertation, nous avons convenu la cote de 358. Et plusieurs intervenants, commerçants et, bon, représentants de plusieurs commerces ici dans la région ont demandé l'abaissement de la cote et on a finalement accepté à 357,85, plus ou moins 15 centimètres.

470 Ce qu'on s'est rendu compte, c'est que la cote – c'est la cote minimale qui est visée ici en période estivale. La cote minimale, 357,7.

LE PRÉSIDENT :

475 Je pense qu'on comprend votre position à ce moment-là. Peut-être une autre, si vous permettez. Vous abordez succinctement la question du parc régional comme ayant été, peut-être pas partenaire mais impliqué dans l'élaboration du parc régional – on en a entendu parler dans la première partie. Compte tenu que le projet du promoteur s'insère directement dans ce parc régional-là, puisque dans les montants qui sont alloués à la MRC, la MRC a décidé d'en faire une partie, d'en redistribuer une partie de cet argent-là, de ces redevances-là au niveau d'un aménagement récréatif qui aurait lieu sur le site du barrage.

480

M. GILLES CARTIER :

485 Oui.

LE PRÉSIDENT :

490 Pour vous, comme utilisateur, est-ce que ça paraît compatible? Est-ce que c'est quelque chose qui est souhaitable? Comme président de l'Association pour la protection du lac Taureau, vous représentez un certain nombre de riverains, est-ce que pour vous, ça c'est compatible?

M. GILLES CARTIER :

495 Oui, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. GILLES CARTIER :

500

En ce qui concerne l'interprétation de... Le réservoir Taureau a une histoire et ça s'est principalement passé près du barrage et il y a toutes sortes d'autres activités qui peuvent être organisées et on trouve tout à fait raisonnable que ce soit d'abord mis à jour et que ce soit contrôlé, que ça soit pris en charge par le milieu, on trouve ça tout à fait raisonnable.

505

LE PRÉSIDENT :

O.K. Est-ce que, à votre connaissance – j'imagine que comme président vous avez aussi une résidence au lac Taureau?

510

M. GILLES CARTIER :

Oui, oui.

515

LE PRÉSIDENT :

C'est préférable, j'imagine? Est-ce que pour vous, compte tenu de la superficie du lac Taureau, est-ce que l'aménagement au site du barrage c'est quelque chose qui va avoir un attrait au niveau de vos membres?

520

M. GILLES CARTIER :

Définitivement, parce qu'une bonne partie de l'été, les gens s'adonnent en excursion sur le lac, si on veut, en bateau à moteur ou bateau à voile et se rendent actuellement au barrage. Et il n'y a pas beaucoup d'installations, il n'y a pas beaucoup d'encadrement qui est fait actuellement. Et il n'y a pas d'endroit pour... ce n'est pas un centre d'interprétation actuellement, c'est tout simplement les gens débarquent comme ils peuvent et puis font le tour des installations. Mais beaucoup de gens s'y rendent pendant la période estivale.

530

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il y a quand même une bonne distance; c'est immense, le réservoir Taureau.

M. GILLES CARTIER :

535

Oui. Évidemment, ça dépend si... En bateau moteur, j'imagine trois quarts d'heure, quelque chose du genre, oui.

LE PRÉSIDENT :

540

Ah, O.K. Monsieur Cartier, on vous remercie beaucoup.

M. GILLES CARTIER :

Merci beaucoup.

545

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant madame Hélène Mathieu.

550

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

555

Bonsoir, Madame Mathieu. Vous avez compris les consignes? Je ne sais pas si vous voulez lire votre mémoire au complet? Il est manuscrit mais je peux vous dire qu'il est lisible parce que ce n'est pas toujours le cas avec les mémoires écrits qui sont présentés, des fois c'est beaucoup de travail.

560

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Je me suis forcée. Oui, je le lirais. Je veux bien croire qu'il y a une quantité de pages mais étant donné que c'est manuscrit, ça augmente le volume, on dirait.

565

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

570

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Alors bonsoir à tout le monde.

575

En tant que citoyenne de Saint-Michel, mes considérations iront dans le sens du mieux être collectif, dans une perspective de développement durable, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

580

Mon seul intérêt est que le bien commun reste commun; que sa gestion et son exploitation ne servent pas à remplir les poches de monsieur Innergex Dufort et celles de ce qu'on peut frileusement appeler « un gouvernement ». Tout ce beau monde s'échangerait des millions au-dessus de nos têtes et en distribuerait une infime partie dans ce qu'ils auront discrétionnairement jugé bon pour les collectivités environnantes.

585 Comme par exemple, selon un protocole d'entente entre Innergex II et la MRC de Matawinie, ils ont décidé que nous avons besoin de sites récréotouristiques pour VTT, motoneiges et bateaux de plaisance et aussi qu'il fallait mettre en valeur le parc régional du lac Taureau.

590 J'entends d'ici le « cash » qui monte dans les Sept-Chutes, montant avec lui des pollueurs durables avec leur horde de motoneiges, de VTT et d'immenses bateaux de plaisance qui, à mon sens, sont déjà en trop grand nombre.

Engraissons les pétrolières et les commerçants de notre village par surcroît, au grand détriment de notre patrimoine collectif qui n'a pas besoin de rien ni de personne pour être ennobli et contemplé dans sa vaste et sauvage beauté.

595 Il est difficile de s'imaginer à quel point le territoire est balaféré de pistes pour VTT et motoneiges et, à ma connaissance, il y a au moins deux rampes d'accès bétonnées et gouvernementales pour les bateaux de plaisance. J'entends par là, les débarcadères.

600 Pourquoi davantage? De gros bateaux sillonnent notre lac et il y en a dix fois plus qu'il y a dix ans. Quand on pense qu'un seul bateau peut brûler de 200 \$ à 300 \$ d'essence par jour et à tout le bruit incessant créé par ce trafic maritime, c'est ahurissant.

605 Les baies du réservoir sont magnifiques et nombreuses. Déjà, les retombées polluantes diverses les caractérisent. Demandez-le aux riverains, ceux qui étaient un jour venus s'installer pour vivre une paisible intimité. Ajoutons-y des champs magnétiques et de la pollution visuelle à cause des lignes de transport d'Hydro-Québec et la construction envisagée par le promoteur.

610 Ça y est! Nous sommes prêts, dans ce décor champêtre, à accueillir des nouveaux pollueurs organisés – VTT, bateaux, motoneiges – en quête de territoires à parcourir et aussi encore de plus de bruit.

615 Est-ce que ça prendra encore un expert pour nous dire si la faune aquatique et forestière s'en ressentira? Jusqu'ici, la perspective de développement durable, selon laquelle le BAPE doit examiner le projet, est plutôt mince. Ça, c'est sans raconter la façon cavalière dont furent délogés ceux qui faisaient paisiblement, convivialement et gratuitement du camping depuis plusieurs générations sur les magnifiques rives de la Baie du Milieu.

620 Les commettants du parc régional s'approprient les plus beaux spots, installent les guérites de péage pour accéder à cette beauté de la nature, à ce bien collectif et veillent à ce que rien ne nuise à l'image de marque qu'essaie, entre autres, de se donner l'Auberge du lac Taureau, à quelques mètres de là.

Voyons un peu comment les considérations socioéconomiques d'Innergex, dans son projet de minicentrale, sont dérisoires.

625 Premièrement, Innergex dit : « Permettre l'accès au chantier pour la main-d'œuvre locale. » Il sera bien temporaire, cet accès, soit à peine une quinzaine de mois, pour la construction, selon un communiqué du BAPE datant du 7 novembre 2005. Et pour le reste, les 25 ans d'exploitation demandés par Innergex, un seul emploi créé, celui d'opérateur de centrale, voué à disparaître rapidement puisqu'il peut se faire éventuellement informatiquement à distance.

630 Retombées socioéconomiques durables pour la communauté saint-micheloise, dites-vous? C'est plutôt rire du monde, comme retombées sur un projet de 18 M\$ qui en généreraient plusieurs autres.

635 Deuxièmement, deuxième considération d'Innergex : d'y permettre des retombées économiques récurrentes pour la Communauté. Je les ai méticuleusement recherchées, ces retombées, avec, en tête, la notion que le mot « communauté » représente toutes les composantes de celle-ci, incluant tous les citoyens et citoyennes, du plus pauvre au plus riche, du plus malade à celui en bonne santé, du journalier au chef d'entreprise. J'aurais bien aimé croire un moment que le capitalisme pouvait sous-tendre des valeurs de partage équitables, mais peine perdue, voici ce que j'ai trouvé :

640 Monsieur Innergex obtiendrait une liquidité annuelle de 451,000 \$ fois 25 ans, 11,275 M\$ de profits nets, si je ne m'abuse.

645 Monsieur notre bon gouvernement obtiendrait en royautés exclusivement et en redevances de toutes sortes, par le biais de ses tentacules divers, comme Hydro-Québec et la MRC, 331 000 \$ par année fois 25 ans, 8,275 M\$ de profits nets, si je ne m'abuse.

650 Madame la Caisse de dépôt et de placement obtiendrait, avec le retour de sa mise de fonds initiale de 20 %, les intérêts du loyer de l'argent qu'elle a si gracieusement prêté à monsieur Innergex.

655 Madame MRC Matawinie, selon une entente entre elle et monsieur Innergex, obtiendrait 50 000 \$ pour avoir aidé monsieur Innergex dans la promotion de son projet, c'est-à-dire, selon l'entente, préparation du dossier de la mise en valeur à des fins hydroélectriques du barrage, avant l'acceptation de l'offre de monsieur Innergex par madame Hydro-Québec.

660 Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça coûte cher, une pieuvre gouvernementale qui se fait de l'autopromotion pour quelque chose qui n'en a pas besoin; poudre aux yeux pour mieux dorer la pilule.

665 Ensuite, madame MRC recevrait aussi un forfait de 150 000 \$ pour l'aménagement d'équipements et d'infrastructures récréotouristiques sur les sites du barrage, entre autres des relais pour motoneiges et quadistes et des aménagements pour les plaisanciers en bateau dans un fonds spécial. Jusque là, pas très « environnementalement » durable; plutôt « gazeusement » durable et aussi, surtout, pour enrichir les restaurateurs, les aubergistes, les épiciers, les propriétaires de dépanneurs et de stations d'essence.

670 Madame MRC obtiendrait par-dessus le tas, 100 000 \$ par année, toujours dans le fonds spécial, dont 60 % irait à la mise en valeur du parc régional du lac Taureau et 40 % à la mise en valeur de quatre autres parcs.

675 Si on consulte le fameux protocole d'entente datant de 2004, incluant des résolutions du Conseil d'administration datant de 2003, on voit bien que bien au-dessus de nous, ça tergiverse depuis des années sur notre bien commun national et nous, on ne nous laisse que quelques semaines pour en comprendre quelques ficelles, pour comprendre qu'après les cinq premières années d'exploitation, madame MRC ne s'engage pas à grand-chose envers nous de Saint-Michel concernant ce fonds spécial et sa distribution, même si l'exploitation est prévue pour 25 ans.

680 Pour comprendre aussi que dans le 60%, rien n'est prévu en redevances directes et concrètes aux citoyens, comme une baisse de taxes municipales, peut-être. Avons-nous seulement été consultés? On est si peu nombreux, à peine 3 000 âmes, que ça pourrait être une exemption de taxes, avec tous ces milliers qui se brassent dans les grands bureaux.

685 Quant à madame Hydro-Québec, elle recevrait, en plus des redevances annuelles et seulement pour 1 \$, une minicentrale presque désuète – durée de vie estimée à 40 ans – installations et centrale. Au bout de 25 ans, au pied d'un barrage bâti en 1931, qui lui aussi a une durée de vie estimée, mais la donnée mentionnée par monsieur Dussault d'Hydro-Québec m'échappe.

695 Quel beau cadeau! Et pour mieux l'apprécier, il faut savoir que selon les explications que Innergex m'a données, Hydro-Québec fait partie de la communauté. Après constat de tous ces transferts capitalistes, qui peut parler de retombées économiques récurrentes pour la communauté? Il y a longtemps que je n'avais entendu pareilles conneries ni aperçu pareille supercherie.

700 Troisièmement, la dernière des considérations d'Innergex concerne l'utilisation du territoire et sa valorisation. Combien d'entre vous, messieurs et dames de cette Commission, avez fréquenté le beau lac Taureau et ses abords charmeurs depuis quelques années? Ce magnifique plan d'eau n'a pas besoin d'Innergex pour être valorisé. La Corporation de développement du lac Taureau, la municipalité de Saint-Michel et sa Chambre de commerce s'en occupent activement.

705 Les fréquentations motorisées sont à mon avis déjà assez nombreuses pour que l'environnement et ses écosystèmes ne puissent en supporter davantage sans y perdre des plumes. Et bien sûr, il y perdrait ce qui fait son charme, son état sauvage.

710 Ce merveilleux lac, patrimoine culturel et historique de notre coin de pays, ne nécessite pas non plus d'aménagements supplémentaires, si coûteux, pour accueillir de nouvelles meutes de pollueurs à moteur. Et fait à remarquer, personne ne parle de pistes cyclables, de randonnées pédestres, et cetera, ce qui permettrait des vues imprenables sur ce joyau de notre village.

715 Venez donc voir ça en saison, hiver ou été, et vous constaterez que la pression sur les écosystèmes du lac Taureau et ceux qui l'entourent est assez grande comme ça. Coupe forestière, réseau impressionnant de pistes pour VTT et motoneiges, plusieurs développements résidentiels dans les baies, des développements résidentiels de haut de gamme dans les plus somptueuses baies et autres hébergements qui sont prévus, comme des condos de luxe qui sont planifiés.

720 Laissons se faire plutôt un développement plus lent, tranquillement, naturellement. Pas besoin d'Innergex et du besoin de lui qu'il voudrait qu'on ait. Décidemment, on cherche à nous justifier un projet qui n'est pas justifiable sur la base du développement durable et de ses composantes. Ce projet saperait notre bien commun pendant que nous devrions acheter l'hydroélectricité dans nos chaumières à prix d'or. On appelle ça appauvrir ceux qu'on a bien pris soin d'endormir.

725 Et dans ce projet, le gouvernement se fait complice hypocrite et devient le proxénète du réservoir Taureau. Son client : Innergex. Sa fille : la Dame du lac et son or bleu. Si quelqu'un a parlé de développement durable, il s'est sûrement trompé d'adresse et de village. Il n'a pas vu non plus le double sens des PPP de madame Monique Jérôme – *we'll never forget*. « Partenariat public/privé », les trois PPP voulaient aussi dire « Profits – poches – patron ».

735 Aussi, je me questionne sérieusement au sujet d'une information retenue en première partie. Si la MRC demandait à Innergex 2% de ses revenus bruts, c'est-à-dire 2% fois 782 000 \$ par année, ça fait 15 640 \$ et que Innergex lui remet 100 000 \$ par année, soit presque 13 % de son revenu brut, c'est que dans mon livre à moi et dans celui de bien d'autres, sous réserve de ce que j'ai pu comprendre de l'explication d'Innergex à ce sujet, cela ne s'appelle pas un cadeau... À moins qu'Innergex fasse aussi dans les dons de charité, la coquine!

740 Et si on parlait des poissons; pas ceux que nous sommes mais ceux-là du lac. Comment Innergex peut-elle prétendre que 80% à 95% des poissons puissent passer à une vitesse éclairée dans la conduite d'amenée d'eau de plusieurs mètres, virevolter ensuite dans les palles d'une turbine virant à X tours/minute, dévaler de trop de mètres en trop peu de temps sans aucun inconvénient pour leur santé? Ce 5% à 20% de mortalité est inacceptable et il s'agit là du patrimoine faunique de notre bien commun. Tous les poissons devraient pouvoir passer naturellement dans un endroit sur mesure pour eux, sans danger de mort aucun ou de blessures, à l'abri des ogres de la finance.

745 Ce type de mesure spécifique environnementale et bien d'autres devraient être exigées d'Innergex par le BAPE.

750 Ainsi, le projet dans son ensemble devrait faire l'objet d'un suivi de 25 ans, comme
l'entente d'exploitation, par le Centre de contrôle environnemental qui relève du ministère du
Développement durable et des Parcs. Notez que c'est un parc, celui qui est régional et du lac
Taureau, et que ça serait plus durable comme développement : passe à poissons, frayère, suivi
755 sur la qualité de l'eau, suivi faunique, autres mesures spécifiques à retenir par les spécialistes en
la matière.

Pour vous convaincre du bien-fondé de cette surveillance, voici quelques exemples locaux
de notre merveilleux, de notre harmonieux développement local. Voyez nos magnifiques coupes à
blanc, dites sélectives, entre autres sur une des trois montagnes formant notre Mont- Trinité et qui
760 orne l'entrée du village.

Voyez aussi nos deux magnifiques tours de communication sur une autre de ces trois
montagnes en plein cœur du village, qu'on a bien pris soin de coller sur la croix éclairée. Peut-être
n'y avait-il pas assez de montagnes dans les environs? Ah! Non, j'ai trouvé. Ça doit être une
765 opération « visibilité » pour Tellus et Bell.

Quelle pollution visuelle, sans compter les gyrophares au sommet de ces tours, et quel
outrage au patrimoine. Essayez, tant qu'à y être, notre belle piste cyclable supposément non
motorisée, allant de Saint-Michel à Saint-Zénon et subventionnée exclusivement pour un usage
770 non motorisé par le MRN. Gare à vous! Les randonneurs n'y ont pas leur place vu l'achalandage à
très grande vitesse par les VTT de tous genres, surtout les fins de semaines.

Comme vous l'aurez constaté de visu dans votre enquête, c'est de cette façon qu'on
développe à Saint-Michel. Je demande donc au BAPE, dans sa vision éthique et intègre d'une
775 perspective durable et harmonieuse du développement, de ne pas suggérer au gouvernement du
Québec, la réalisation du projet d'Innergex, qui deviendrait un intermédiaire supplémentaire et
inutile entre la ressource naturelle et nous, simples citoyens.

Voyons le portrait : Innergex vendrait son hydroélectricité à Hydro-Québec Production;
780 Hydro-Québec Production la revendrait à Hydro-Québec Distribution; Hydro-Québec Distribution
nous la re-revendrait à gros prix. C'est un simple non sens, si l'on considère en plus qu'Hydro-
Québec Construction a tout ce qu'il faut pour construire elle-même une minicentrale et l'exploiter.

Voyons ce que ça pourrait donner :

785 Premièrement, il y a déjà un barrage, propriété du gouvernement et/ou d'Hydro-Québec,
c'est du pareil au même.

Deuxièmement, Hydro-Québec a déjà les moyens mécaniques et financiers pour réaliser
790 de pareils travaux. Selon monsieur Dussault d'Hydro-Québec, en 2004, les revenus provenant de
toutes centrales sont de 78 M\$.

Troisièmement, Hydro-Québec possède une expérience et une expertise supérieure dans le domaine et certainement plus qu'Innergex.

795 Quatrièmement, Hydro-Québec, dans sa saine gestion et sa vision d'équité, pourrait redistribuer les redevances hydroélectriques directement aux résidants des environs, pour le moins quelques milliers de familles, selon l'information recueillie. L'histoire nous rappelle que ce principe a déjà existé chez nous et que la Chute à Ménard alimentait en hydroélectricité une partie de la population locale du temps pendant une quinzaine d'années.

800 Cinquièmement, ce serait un principe applicable encore aujourd'hui. Pour un minimum d'investissement, on en tirerait un maximum de satisfaction citoyenne. Cela serait un réel partage des revenus générés par l'exploitation d'un patrimoine naturel et du bien commun qu'est l'eau, qu'elle soit vive ou emprisonnée, la souveraineté du patrimoine énergétique.

805 Sixièmement, septièmement, pas de partenariat inéquitable comme il est suggéré, pas de profit pour le parti et pour ses petits et pour les petits amis. Et ce partenariat aurait grandement favorisé les élites. Ça, c'est le fruit de la déréglementation.

810 Je demande au BAPE, dans sa vision sociale du développement durable, d'analyser les retombées réelles pour les citoyens, dans un tel projet. Dans le même ordre d'idées, je demande au BAPE d'analyser le pourquoi du faible taux de participation à ses audiences publiques ainsi que la composition de cette participation devant, avant tout, être citoyenne. Les gens de Saint-Michel auraient tout compris, connaîtraient les enjeux et seraient en accord avec le projet d'Innergex tel

815 que présenté? C'est impossible et ça ne se peut tout simplement pas.

Et si, par malheur, le projet d'Innergex se réalisait quand même, le gouvernement du Québec capitaliserait de tous ses tentacules comme un « junkie » et nous, de Saint-Michel, on aura vu passer le train. Si jamais le développement environnemental, social, culturel et

820 économique allait dans le sens souhaité par Innergex, je demande au BAPE que nous soyons consultés concernant le tracé du raccordement, si un tracé inexistant est nécessaire au transport ou s'il faut modifier celui existant.

Je demande au BAPE, dans sa mission protectrice d'une partie de la biosphère, la mise

825 sur pied d'un mécanisme de contrôle sur l'exploitation privée de notre bien commun, biophysique, social et culturel. Le Centre de contrôle environnemental de votre Ministère coordonnerait le suivi de mesures environnementales imposées au promoteur.

Je demande au BAPE, dans sa vision économique du développement durable, que nous

830 soyons consultés sur le principe du partage des redevances issues de l'exploitation d'une ressource naturelle dans la foulée d'une distribution équitable.

J'appuie le Conseil de bande Atikamekw du village de Manawan, Expéditions Nord Québec, la ZEC locale, la Fondation Rivières dans leur questionnement face à la pertinence de ce projet et dans leurs inquiétudes face aux répercussions diverses. À mon sens, cette gamique de haut voltage, devrais-je dire de haute voltige, demande un certain éclairage pour ne pas dire un éclairage certain.

Pour plusieurs d'entre nous, le majestueux réservoir Taureau n'est qu'un bel endroit à découvrir, à conquérir, mais sachez qu'il a une longue histoire. Avant même sa naissance, alors qu'il était rivière, bien avant vous et moi, bien avant nos aïeux mais pas si loin que ça, dans les environs d'où nous sommes actuellement, était une suite logique de territoires ancestraux longeant, entre autres, les abords de la rivière Mantawa, allant des Laurentides à la Mauricie. Ces territoires habités et utilisés par des Nomades, par ce peuple de chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, ce peuple de rivières et de lacs, qui s'appelait Atikamekw.

Le lieu où nous sommes précisément s'entendait « Madawok ». Appelé ainsi à cause de la morphologie du terrain en forme de cuvette, il était un lieu de prédilection pour les Atikamekw car il regorgeait de multiples éléments nécessaires à leur survie. Par exemple, des oiseaux de marécages et leurs délicieux œufs, des plantes de marais d'où les Atikamekw savaient tirer d'exquis et d'essentiels rhizomes. Bref, une faune et une flore extrêmement riches à cause du type de relief terrestre qui avait su retenir avec le temps, de généreuses quantités de limon.

L'ensemble du territoire offrait paisiblement ses écosystèmes aux bêtes et aux hommes, dans une sorte d'osmose gérée par le temps et ses saisons.

Puis les hommes pâles sont arrivés. Et dès la première moitié des années 1800, on commençait la coupe commerciale du bois. Madawok est devenue Saint-Michel-des-Saints et la rivière a pris le nom de Matawin. La Laurentides, la Belgo, la St-Maurice Paper, la St-Maurice Valley Corporation ont bûché à blanc l'arrière-pays de la vallée de la Mantawa.

Cette vigoureuse et pittoresque rivière transportait sans mot dire et inlassablement, tout cet or vert dans l'incomparable rivière Saint-Maurice, là où les grands moulins de pâte l'attendaient. C'est connu, les grands moulins ça prend du grand jus. Alors pour maintenir le jus en suffisance et sans rupture de stock, ça prend des réservoirs d'eau. Ils en ont fait un. Les hommes gris de la Shawinigan Water & Power Company ont exproprié, pour le compte du gouvernement, tous les terriens propriétaires qui se trouvaient dans le tracé de la zone à inonder pour obtenir l'immense réserve d'eau projetée.

La Shawinigan Water & Power Company a acheté tout ce qu'elle pouvait. Par exemple, les biens de la fabrique de Saint-Ignace et la Chute à Ménard, grand robinet du Taureau actuel, comme par hasard. La Shawinigan Water & Power a transporté les tombes du cimetière de Saint-Ignace vers Saint-Michel. Elle a aussi acheté plusieurs autres terres. De quelques agriculteurs forcés à l'exil par la compagnie, ils sont passés à une grande majorité des habitants de Saint-Ignace qui ont dû quitter de force leur rêve qu'ils apprivoisaient à peine.

875 Ils sont partis finir leur vie bien loin d'ici. Un faible 30% de cette population s'est relogée à Saint-Michel et dans ses environs. La Shawinigan Water & Power Company construit un barrage sur le rapide Taureau, un gigantesque rapide d'une beauté révolue qui allait bientôt devenir le « bouchon » de la Matawin.

880 La Shawinigan Water & Power allait inonder les lieux, incluant un village et ses rêves – lire à ce sujet, « La terre promise ou le mythe du Nord québécois », « Saint-Ignace, un rêve inondé » et « Cent ans de vie municipale... ». Donc le 20 novembre 1930, en pleine crise économique, était la date limite accordée aux habitants de Saint-Ignace pour quitter leur village. Certains ont attendu jusqu'à la dernière minute pour partir et plusieurs auront été exploités lors de l'achat de leur terre.
885 Plusieurs auront été conduits à la ruine par des malfaiteurs proposant des investissements frauduleux.

Et c'est ainsi que le réservoir du lac Taureau est né il y a 75 ans, presque jour pour jour, en pleine crise sociale et économique, le grand crash de Saint-Ignace. Les Atikamekw, pour leur part,
890 auront été mis en boîte, littéralement, dans trois réserves; les ghettos ce n'est pas juste au Mexique.

La Shawinigan Water & Power est devenue, peut-on dire, Hydro-Québec. Les Saint-Michelais ont délaissé l'agriculture pour mieux revenir à la déforestation et aujourd'hui, Hydro-Québec nous présente sa petite amie Innergex avec qui elle voudrait bien baiser dans les millions pendant les 25 prochaines années.
895

Mais, là, l'histoire devra s'arrêter là, aux présentations : trois petits tours et puis s'en vont. Et surtout, l'histoire ne doit pas se répéter. Les hommes, les femmes et les ressources naturelles de ce pays ont déjà été assez exploités par les mêmes exploiters, gouvernement et compagnies,
900 ces hommes gris, comme ceux d'Innergex et d'Hydro-Québec, qui voudraient bien tisser une maille de plus dans le grand filet néolibéral qui contribuera à l'assaut final de notre planète, notre seule et unique terre.

905 Je vous laisse sur une maxime amérindienne : « Quoique tu fasses, fais le toujours en pensant aux sept générations qui te suivront. »

Merci.

910 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Je commencerais par une interrogation que vous laissez dans votre mémoire à la toute fin. Vous dites, et comme vous ne l'avez pas lue, je vais vous relire publiquement :
915

Note : la procédure spéciale du BAPE concernant la confidentialité d'une information demandée, à savoir le montant de la participation de la Caisse de dépôt et de placements du Québec dans le projet Innergex, a-t-elle eu lieu?

Un, mais en lisant votre mémoire, je vois que vous avez déjà l'information avec le 20%.

920

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Mais moi, j'avais demandé... En fait, j'avais demandé...

925

LE PRÉSIDENT :

Le montant?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

930

Le montant et non un pourcentage.

LE PRÉSIDENT :

935

Oui, c'est parce que...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Alors c'est 20% de quoi? Pour que je puisse faire le calcul.

940

LE PRÉSIDENT :

20% de 18 M\$, ce qui est public.

945

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Du 18 M\$?

LE PRÉSIDENT :

950

Oui.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

955

O.K.

LE PRÉSIDENT :

De l'ordre de 3,6 M\$ à 4 M\$.

960 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

965

4 M\$, mais ce que je veux vous dire c'est que déjà, là où vous avez le 20% dans le verbatim numéro 3, vous avez également ce que je viens de vous dire sur 20% fois 18 M\$, tout simplement.

970 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

O.K., c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

975

Tout simplement. Me permettez-vous une question?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

980

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

Pour bien comprendre, vous faites référence au fait qu'Innergex est un intermédiaire...

985

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

Supplémentaire.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Supplémentaire. Est-ce qu'on devrait comprendre – et c'est là que c'est important que vous nous donniez votre point de vue à vous – est-ce que le projet deviendrait acceptable s'il était fait, réalisé et conduit par Hydro-Québec? Puisque vous dites que toute l'expertise, la capacité de réalisation, la capacité de gérer est présente chez Hydro-Québec?

995

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1000

En fait, ce que je dis c'est : il ne faut pas que ce projet-là se réalise à cause de toutes les considérations que j'ai nommées, qui sont à la fois environnementales, culturelles et sociales, socioéconomiques. Mais je dis bien, si jamais il se réalise, il faudrait que ce soit Hydro qui le construise et A, B, C, D, là, que j'ai dit.

1005 Le rêve que j'ai fait, tu sais, je me suis dit, ça se peut, c'est possible, ce n'est pas obligé d'être Innergex, ça se fait sans intermédiaire. Alors j'ai fait A, B, C, D, E en « hypothésant » qu'Hydro-Québec pouvait le faire.

LE PRÉSIDENT :

1010 Très bien. Vous répondez de façon absolue, c'est parfaitement clair maintenant mais c'est une interrogation qu'on avait à la lecture du document.

1015 L'autre élément que vous mentionnez, toujours en lien avec Hydro-Québec, c'est qu'avec Hydro-Québec il y aurait comme des possibilités d'avoir, ou vous souhaiteriez peut-être qu'il y ait une redevance qui soit – ou des redevances qui soient locales. Vous donnez un exemple avec des baisses de compte d'électricité.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1020 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1025 Vous questionnez, par le fait même, le fait qu'il y a quand même un niveau de démocratie qui est intervenu; Innergex a discuté, a négocié avec la MRC. La MRC étant des représentants d'élus régionaux, c'est la fonction même sur le plan politique, au-delà de l'appareil administratif qu'ils accompagnent, est-ce que pour vous c'est insuffisant ou ça ne convient pas?

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1030 En fait, c'est tordu parce que quand la commande vient d'en bas, elle se rend à la MRC. Mais quand la commande vient d'en haut, elle se rend à la MRC aussi. Alors il y a des intérêts qui ne sont pas nécessairement ceux des citoyens de Saint-Michel, O.K., qui se retrouvent à la MRC. Il y a des commandes qui peuvent venir des citoyens et monter vers la MRC mais on sait que les MRC puis les municipalités, c'est les petits bras du gouvernement. Donc, il y a des commandes
1035 qui peuvent venir d'en haut. Il y en a qui peuvent monter mais il y en a qui peuvent descendre aussi.

1040 Alors, moi, je pense que dans l'occurrence, c'est une commande qui vient d'en haut. C'est comme ça que je le vois, sinon il y aurait au moins un partage équitable. Les gens de Saint-Michel n'auraient jamais proposé une affaire de même tout seul. À moins qu'ils soient complètement dingues puis complètement virés sur le top au niveau de ne penser qu'à l'économie, l'économie, l'économie. C'est peut-être moi qui est dingue, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

1045 Non, la question n'était pas de savoir...

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1050 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1055 La question c'est juste de voir si le niveau d'intervention politique prévu dans le dossier, s'il vous apparaissait suffisant ou pas, puis vous avez répondu à ça.

Madame Mathieu, je vous remercie.

Mme HÉLÈNE MATHIEU :

1060 De rien, ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1065 Ça met fin à la présentation des mémoires. Je vais demander — il n'y aura pas de pause, compte tenu de l'heure — mais je vais demander au niveau des personnes ressources et du promoteur, s'il y a des interventions qu'ils veulent faire ce soir.

1070 J'entends le représentant, monsieur Dufort, d'Innergex qui nous signale que non. Est-ce qu'il y a un représentant d'un Ministère, comme personne ressource, qui désire intervenir ce soir? Je vois monsieur Delaître du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs qui me signale que non. Est-ce que je dois comprendre que c'est la même chose pour tout le monde? Il n'y a personne qui est inscrit? Ça signifie qu'à cette heure-ci, on met fin aux travaux qui ont lieu à Saint-Michel-des-Saints. La Commission siégera demain, 19 h, à Saint-Tite.

1075 La première partie est terminée, mais il y a de l'information qui est dans tous les documents publics qui ont été déposés.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

1080 (Inaudible)

LE PRÉSIDENT :

En premier lieu, je vais vous demander ça concerne quoi.

1085 **INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

(Inaudible)

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Je vois le représentant d'Hydro-Québec qui me fait signe que non, tel que ça a été dit en première partie de l'audience publique. Monsieur De Batz, comme représentant du promoteur, votre réponse? Monsieur De Batz?

1095 **M. RENAUD DE BATZ :**

Monsieur le président, je confirme ce qu'a dit Hydro-Québec, les travaux n'affecteront pas le niveau du réservoir, conformément...

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Conformément à la première partie de l'audience publique, l'information est la même, donc il n'y aura aucune intervention de part et d'autre qui fait en sorte que ça va jouer sur le niveau d'eau.

1105

Sur ce, je vous remercie pour votre participation et je vous invite à poursuivre les travaux avec nous demain à Saint-Tite. Merci beaucoup.

AJOURNEMENT

1110

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1115

ET J'AI SIGNÉ :

1120

Yolande Teasdale, s.o.

1125